



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 avril 2023

Présents : BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, DAMOUR Christophe, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain

Absent : DELORME-LEWIS Véronique

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Délibération 1 : Acquisition du chemin de « La Cabane »

Le chemin d'accès du village de « La Cabane » n'est pas apparent sur le cadastre. Aussi, le relevé de l'assiette de la voie a été effectué par le géomètre.

Pour finir la régularisation, il est nécessaire de signer des actes administratifs pour formaliser l'achat aux propriétaires riverains à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, ces achats et leur formalisation par acte administratif.

Débat : Présentation des devis de restauration de la cloche de l'église

Certains habitants de la commune ont émis le souhait d'entendre à nouveau la cloche de l'église sonner. L'entreprise Bodet Campanaire a été sollicitée pour diagnostiquer l'état de la cloche et proposer des devis de réparation :

- 1) Pour faire sonner la cloche sans la mettre en mouvement (tintement ou fausse volée) :

Mise en place d'un dispositif électrique de tintement avec télécommande : 7 144,68 € TTC ;

- 2) Pour faire sonner la cloche à la volée :

Restauration du beffroi et dispositif de mise en mouvement de la cloche : 22 063,50 € TTC ;

Sécurisation et restauration de la cloche : 27 227,40 € TTC ;

Mise en place d'une télécommande à distance : 3 258,00 € TTC.

Vu le montant de ces estimations, le conseil municipal écarte la deuxième solution et souhaite examiner les possibilités de financement pour la première solution.

Délibération 2 : Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion tenu par Monsieur le trésorier.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	67 199,58 €	19 330,98 €
Dépenses	58 542,87 €	32 057,45 €
Résultat	8 656,71 €	-12 726,47 €

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité.

Délibération 3 : Compte administratif 2022

Monsieur le Maire présente le compte administratif au Conseil Municipal, identique au compte de gestion.

Le Conseil Municipal, à l'exclusion du maire, et sous la présidence de Monsieur Christian BOURDIER, valide le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

Délibération 4 : Affectation de résultat

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de :

Fonctionnement : 36 664,22 €

Investissement : 4 073,22 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de transférer 2 000 € du fonctionnement vers l'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal valide le transfert de 2 000 € du fonctionnement vers l'investissement.

Délibération 5 : Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente plusieurs scénarios de diminution des taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti. L'objectif de cette diminution est d'atténuer l'impact sur les contribuables de l'augmentation des taux décidée par la Communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne. L'augmentation des bases d'imposition limitera l'impact de cette diminution sur les finances de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de baisser les taux d'imposition communaux de 2 % soit :

	2022	2023
- Taxe sur le foncier bâtie :	35,68 %	34,97 %
- Taxe sur le foncier non bâtie	25,58 %	25,07 %
- Taxe d'habitation résidence secondaire	6,75 %	6,62 %

Délibération 6 : Budget primitif 2023

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2023 comme suit :

Investissement : 50 110,00 €

Fonctionnement : 95 561,00 €

Les principaux investissements prévus pour 2023 sont :

- Façade de la mairie et de la salle communale
- Mise à jour du logiciel comptable M57
- Echelle de l'église
- Remplacement du photocopieur (si nécessaire)

Information : Concert de la chorale « Méli Mélo Vox »_

La chorale « Méli Mélo Vox » donnera une répétition publique le 21 avril à l'église de Saint-Laurent des Combes.

La prochaine réunion est fixée au lundi 15 mai 2023.

Clôture de la séance à 22h30